




Règlement de la cour d'école

La récréation doit être un moment où chacun doit pouvoir se détendre en jouant, en se promenant, en discutant, sans être agressé ni insulté par qui que ce soit !

Les élèves	règles	Réparations ... et/ou ... Sanctions
<p>Nous ne voulons être ni agressés ni insultés !</p> 	<p>Toute violence est strictement interdite :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Pas de jeux de bagarre ↳ Ni coups ni croche-pied ↳ Il est interdit de creuser, de faire des boules de terre et de boue. ↳ On ne répond pas à la violence par la violence : on demande au maître de surveillance d'intervenir si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ 1ère fois : isolement dans la cour de récréation (assis sur un banc) ⇒ récidive1 : isolement + punition ⇒ récidive2 : privation partielle de récréation pendant 2 jours et informations aux familles + punition ⇒ récidive3 : convocation des parents par le Directeur d'école ⇒ récidive 4 : convocation des parents et de l'enfant devant les représentants du conseil des maîtres
<p>Nous avons le droit de nous amuser.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Un espace est réservé dans le stade pour les jeux de ballon. Le planning d'utilisation de la structure doit être respecté. ↳ Le <i>matériel</i> de jeux de cours est installé et rangé correctement par les enfants qui ont joué. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Matériel non rangé ou maltraité : les enfants se voient retirer le droit d'utiliser le matériel. ⇒ Conflit ou exclusion de camarades : les enfants perdent le droit de jouer.
<p>Les maîtres de surveillance doivent pouvoir surveiller les enfants</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Des espaces sont interdits : le hall des préfabriqués. - Interdiction de retourner dans les classes. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ 1ère fois: Isolement dans la cour de récréation (assis sur un banc) ⇒ Récidive 1 : isolement + punition ⇒ récidive2 : privation partielle de récréation pendant 2 jours et informations aux familles
<p>Nous avons le droit de vivre dans un environnement propre et agréable</p>	<p>Les déchets sont déposés dans les poubelles prévues à cet effet. Les locaux intérieurs et extérieurs ne sont pas dégradés intentionnellement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ 1ère fois: réparation (ramasser tous les papiers de la cour, nettoyage) ⇒ récidive 1 : réparation (ramasser tous les papiers de la cour) + sanction: punition
<p>En cas de pluie...</p>	<p>Pas de glissade, pas de boule de terre et de boue. Pas de jeux collectifs au stade.</p>	

Les adultes

Les parents		règles
1	<p>"Nous plaçons nos enfants sous la responsabilité des enseignants et nous n'aimerions pas que nos enfants se fassent gronder ou agresser par un adulte inconnu"</p>	<p>Dans l'enceinte de l'école, aucun adulte étranger à l'école (parent, visiteur, ...) n'est autorisé à intervenir directement auprès d'un enfant.</p> <p>Seuls les enseignants sont habilités à gérer les conflits enfantins dans l'espace scolaire (<i>Tout parent mécontent d'un tiers <u>dans l'enceinte scolaire</u> gère ce différent par l'intermédiaire du personnel enseignant.</i>)</p>
Les enseignants		règles
1	<p>"Nous assurons la surveillance et faisons appliquer le règlement"</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les maîtres assurent une surveillance active et interviennent pour faire appliquer le règlement. - La cour de récréation n'est jamais laissée sans surveillance: en cas de retard du ou des maîtres de surveillance, chaque maître reste responsable de sa classe.

Rappel 1: l'entrée d'une école (cour + bâtiments) est normalement interdite à toute personne étrangère au service.

Rappel 2: L'éducation d'un enfant et l'autorité des adultes (celle des parents comme celle des enseignants) dépend directement de la capacité des adultes à prendre une distance émotionnelle avec le conflit enfantin et à partager un même discours sur la loi et la sanction.